



Arrêté portant permis de stationnement

Mairie de l'Ile Bouchard

Le maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Monsieur ECHERSEAU Fabrice domicilié au 6 Place Chamaillard 37220 à l'Ile Bouchard en date du 02 septembre 2022, qui souhaite effectuer des travaux avec la livraison de matériaux d'isolation en occupant temporairement le domaine public Place Chamaillard 37220 à l'Ile Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du mercredi 07 septembre 2022 au lundi 12 septembre 2022, Monsieur ECHERSEAU Fabrice demeurant au 06 Place Chamaillard 37220 à l'Ile Bouchard est autorisé à procéder à l'acheminement de matériaux d'isolation au 6 Place Chamaillard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réservations de 2 places de stationnement devant le 06 Place de Chamaillard 37220 à l'Ile Bouchard ;
- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face pendant la livraison du matériel.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Monsieur ECHERSEAU Fabrice occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de brigade de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, Monsieur ECHERSEAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté n° 2022-09-164	
PUBLIÉ LE	02/09/2022
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le 1er Adjoint au Maire

François DE LAFORCADE

